



Madame Catherine VAUTRIN  
Ministre du Travail et de la Santé  
Avenue Duquesne  
75 007 Paris

DOMINIQUE  
ESTROSI-SASSONE

Paris, le 17 février 2025

SÉNATEUR DES  
ALPES-MARITIMES

Madame la Ministre,

Mon attention a été appelée par l'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sur les failles réglementaires perdurant quant à la mise en œuvre de la loi du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé.

PRÉSIDENTE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Près de deux ans après l'adoption de ce texte, et malgré la publication du décret n°2024-568 du 20 juin 2024, il apparaît qu'une mesure réglementaire d'application demeure en suspens. Il s'agit de celle visant à ce que le numéro personnel des professionnels de santé exerçant dans un centre de santé figure désormais sur les documents transmis aux caisses d'assurance maladie en vue du remboursement ou de la prise en charge des soins dispensés par ces praticiens, au même titre que le numéro identifiant de la structure au sein de laquelle l'acte, la consultation ou la prescription ont été réalisés.

CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE DE NICE

Cette mesure constitue l'une des propositions issues du rapport d'information sénatorial du 25 septembre 2024 relatif à la financiarisation de l'offre de soin.

L'utilisation de ce numéro personnel est perçue par les professionnels comme un important moyen de lutte contre les fraudes. Aussi apparaît-il particulièrement nécessaire de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, cette ultime mesure réglementaire.

CONSEILLÈRE  
METROPOLITAINE

Je vous remercie pour l'attention que vous réserverez à ce point d'inquiétude bien légitime porté par les représentants des chirurgiens-dentistes à travers la France.

NICE CÔTE D'AZUR

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes salutations les plus respectueuses

*Bien cordialement*

  
Dominique ESTROSI-SASSONE